**PV réunion de collège Amap L’ANETH**

**12 Mai 2022**

Présents (12) :

Ligot Agnès- Roos Mireille- Zakéosian Manon - Allport Véronique – Encellaz Pascal – Baudet Laurent - Alphonse Paul et Hermine Lhote- Gastini Danièle - Patrick Valery - Aragnou Franck- Paquereau Philippe – Michon Sébastien

Absents excusés (11) :

Emilie Lagrange, Catherine Paradis, Isabelle Sakouvogui, Gael Tanguy (pouvoir confié à Agnés) , Claire-Eliane Polonowski, Sylvia Guyot, Elisabeth Mariel, Elodie Lavizzari, Catherine Baguet, Vincent Bracq, Monika Neuner.

Secrétariat assuré par Mireille et Agnès

Ordre du jour :

* État Statutaire et Gouvernance de notre association
* Communication au sein de l'Amap
* Questions diverses

La séance commence à 20h.

État Statutaire et Gouvernance de notre association

Agnès expose le fonctionnement actuel de l’amap. Chaque année lors de l’assemblée générale, le président et le trésorier présentent le rapport moral et financier de notre association afin de donner quitus au trésorier et d’approuver les orientations de l’association. Nous profitons de cette réunion pour nommer les membres de notre collège et élire notre président et notre trésorier. Nos statuts voudraient que nous élisions un collectif et que nous nommions un président et un trésorier.

*Ref statuts de l’amapl’aneth :*

 Article 7 **- Administration**

*Composition*

L’Association est administrée par un Collectif élu pour une année par l'Assemblée Générale.

Il peut entre deux élections par cooptation intégrer tout adhérent en son sein.

Le renouvellement du Collectif a lieu chaque année, les membres sortants sont rééligibles.

Le Collectif nomme en son sein deux délégués, un président, un trésorier pour assurer le bon fonctionnement des affaires administratives et financières.

*Rôle*

Le Collectif est investi des pouvoirs les plus étendus, nécessaires au fonctionnement de l'Association et pour agir en toutes circonstances au nom de l'Association.

Chaque membre du Collectif représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet.

Lors de notre dernière AG les échanges avec les producteurs ayant été riches les élections statutaires n’ont pas été réalisées.

Je propose donc de recueillir votre avis sur nos statuts et sur notre fonctionnent pour délibérer sur le point suivant :

1. Gardons-nous nos statuts, auquel cas, nous procédons à leur mise en application lors du prochain vote en l’AG extraordinaire le 10 juin prochain.
2. Changeons-nous de statuts : pour se mettre en conformité avec nos pratiques ou pour en définir d’autres.

A l’issue d’un tour de table constructif, il est établi par 14 voix /14 de maintenir nos statuts.

A noter des remarques diverses et complémentaires :

Notre AMAP fonctionne bien. Pourquoi s’embêter à refaire des statuts.

Les rapports entre les amapiens sont cordiaux. Les enjeux alimentaires et agricoles sont bien compris. Agnès, souvent première interlocuteur des nouveaux amapiens explique bien les enjeux.

Concernant les statuts, notre amap suit le modèle de fonctionnement de l’ensemble des amap en visant le Principe 4 de la charte des AMAP. (une démarche collective et participative).

PRINCIPE 4

U\_N\_E\_ \_P\_A\_R\_T\_I\_C\_I\_P\_A\_T\_I\_O\_N\_ \_A\_C\_T\_I\_V\_E\_

 DANS UNE DÉMARCHE D’ÉDUCATION POPULAIRE

Une AMAP vise à créer les conditions de la participation et de l’appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires notamment par le débat, les apprentissages et le partage des savoirs. Elle :

S’organise sur la base d’une implication de l’ensemble de ses membres.

Veille à sa pérennisation et à la circulation de l’information.

Cherche à créer une relation de qualité entre paysan-nes et amapien-nes dans un cadre convivial favorisant le dialogue le lien social la confiance et la co-responsabilité.

Laurent Baudet fait part de sa longue et ancienne expérience au sein de plusieurs associations. Il apporte des informations sur l’aspect administratif, délai à prévoir pour une assemblée générale, pour s’assurer d’un nombre de membres suffisants lors des élections d’un bureau (secrétariat, présidence et trésorerie) ou d’un conseil d’administration. Nécessité d’établir un ordre du jour à respecter, pour légitimer les décisions à la majorité lors de réunion.

Paul Alphonse partage son expérience d’une présidence collégiale au sein d’un collectif, pour permettre une dynamique plus inclusive et collaborative de ces membres avec des pôles plus que des personnes un peu à l’image de nos référents producteurs.

Il semble que nous soyons à mi-chemin entre ces 2 modèles et devons rester vigilant sur la forme et les délais raisonnables pour les informations statutaires.

Pour Manon, Patrick, Pascal, notre association remplie bien sa mission. Il n’est pas temps de « jeter le bébé avec l’eau du bain ».

Notre AG (Assemblée Générale) se veut conviviale, laissant toujours une large place à l’échange avec nos producteurs peu vu depuis 2ans (cause COVID) et un état du marché du BIO très bousculé depuis Septembre même en AMAP.

Il faut organiser l’AG extraordinaire le 10 juin. Agnès en tant que présidente est chargée :

1. de veiller au bon déroulement de ces élections statutaires ( approbation bilan moral et financier- élection d’un collectif)
2. de constituer une liste nommée « le collectif AMAPLANETH 2022 » avec 20 membres environ. Tous les membres présents ce soir sont d’accord pour figurer sur cette liste.
3. de permettre à d’autres listes de se constituer, la date butoir pour présenter une liste est le 6 Juin 2022. Liste à transmettre à Agnés pour cette date. Merci

Les membres du collectif « le collectif AMAPLANETH 2022 » s’engagent à assister à la moitié des réunions et en cas d’empêchement à transmettre leur pouvoir ou souhait à un autre membre. Philippe, Sébastien souhaitent poursuivre l’alternance présentiel/distantiel pour nos réunions. Ça devrait permettre à plus de personne de prendre part à nos débats et décisions. Une réunion par mois hors période estivale est souhaitable pour suivre nos projets. (Panier solidaire, la mise en œuvre, les renouvellement sur clic’amap, la fête de la nature, festival terre-avenir, aide aux Ukrainien, nos relations avec l’amap des 2 rives). Les sujets ne manquent pas.

Ces précautions visent à amender des décisions collectives sans donner lieu à controverse permanante, polémique ou à alimenter des communications orientées, déplacées et violentes sur nos mails, notre groupe WhatsApp comme nous les subissons depuis 6mois.

Communication au sein de l'Amap

La communication à partir du site l’amap l’aneth n’est pas optimale. **Certains référents ne peuvent toujours pas écrire et envoyer d’article.**

Actuellement les notifications d’article sur notre site sont envoyées avec « Alain Blant » comme expéditeur. Il est souhaitable à l’avenir que ce soit l’amapl’aneth qui soit expéditeur.

Les référents et autres personnes ayant des droits à publier sont priés de se limiter à un usage fonctionnel au sens « de permettre le bon fonctionnement de nos activités courantes ». Si nous devons faire de la promotion de X ou Y, d’évènements il est souhaitable de soumettre ses sujets ou articles au collectif pour accord.

Dès les élections passées, nous devrons remettre à jour les listes de diffusions. La communication étant précieuse, il est nécessaire d’avoir au moins 3 personnes, compétentes, fiables, capables de partager, de collaborer pour occuper ces fonctions.

Fête de la nature

Peu de bénévoles pour le stand commun à la fête de la nature ce week-end. Agnès fait une relance en même temps que le message hebdo en sollicitant sur des créneaux plus courts. Animation dégustation produits de Brigitte et terrines d’Adrien avec le pain de Sabrine.

 La séance est levée à 21h30

Pour le collège de l’Amap l’Aneth

